



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DCPAT/BEICEP n° 2020-49 portant cessibilité, au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), de la parcelle cadastrée section AQ44 située 106 boulevard de Verdun/1 Villa des Fleurs au sein du secteur « Paul Bert-Ilot A4 » dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles R 132-1 et suivants ;
- Vu** le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre Soubelet en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;
- Vu** le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté DCPAT/BEICEP n°2018-109 du 28 juin 2018 portant déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement Village Delage – secteur « Paul Bert – îlot A4 » sur la commune de Courbevoie et cessibilité des parcelles de terrains nécessaires à sa réalisation ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCPAT/BEICEP n°2019-175 portant ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire simplifiée, au bénéfice de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AQ 44 sise 106 boulevard de Verdun/1 Villa des Fleurs au sein du secteur « Paul Bert-Ilot A4 » dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie ;
- Vu** toutes les pièces du dossier de l'enquête parcellaire simplifiée à laquelle le projet a été soumis du jeudi 5 décembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 ;
- Vu** le procès verbal de l'opération du 20 janvier 2020 établi par le commissaire enquêteur ;
- Vu** l'avis favorable sans réserve en date du 20 janvier 2020 du commissaire enquêteur concernant l'emprise des ouvrages projetés ;
- Vu** le courrier du 20 mai 2020 du président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Ouest La Défense demandant au préfet des Hauts-de-Seine de prendre un arrêté de cessibilité relatif à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AQ44 située 106 boulevard de Verdun/1 Villa des Fleurs au sein du secteur « Paul Bert-Ilot A4 » dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie ;

Considérant le caractère d'utilité publique de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AQ44 située 106 boulevard de Verdun/1 Villa des Fleurs au sein du secteur « Paul Bert-Ilot A4 » et nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Est déclarée immédiatement cessible pour cause d'utilité publique, au bénéfice de l'EPFIF, la parcelle cadastrée section AQ44 située 106 boulevard de Verdun/1 Villa des Fleurs au sein du secteur « Paul Bert-Ilot A4 », nécessaire à la réalisation de l'opération d'aménagement de l'écoquartier Village Delage à Courbevoie, et désignée sur les plan et l'état parcellaires annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le directeur général de l'EPFIF, le président de l'EPT Paris Ouest La Défense et le maire de la commune de Courbevoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Hauts-de-Seine et dont une copie sera notifiée au juge de l'expropriation du tribunal de grande instance de Nanterre.

Nanterre, le

- 4 JUIN 2020

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

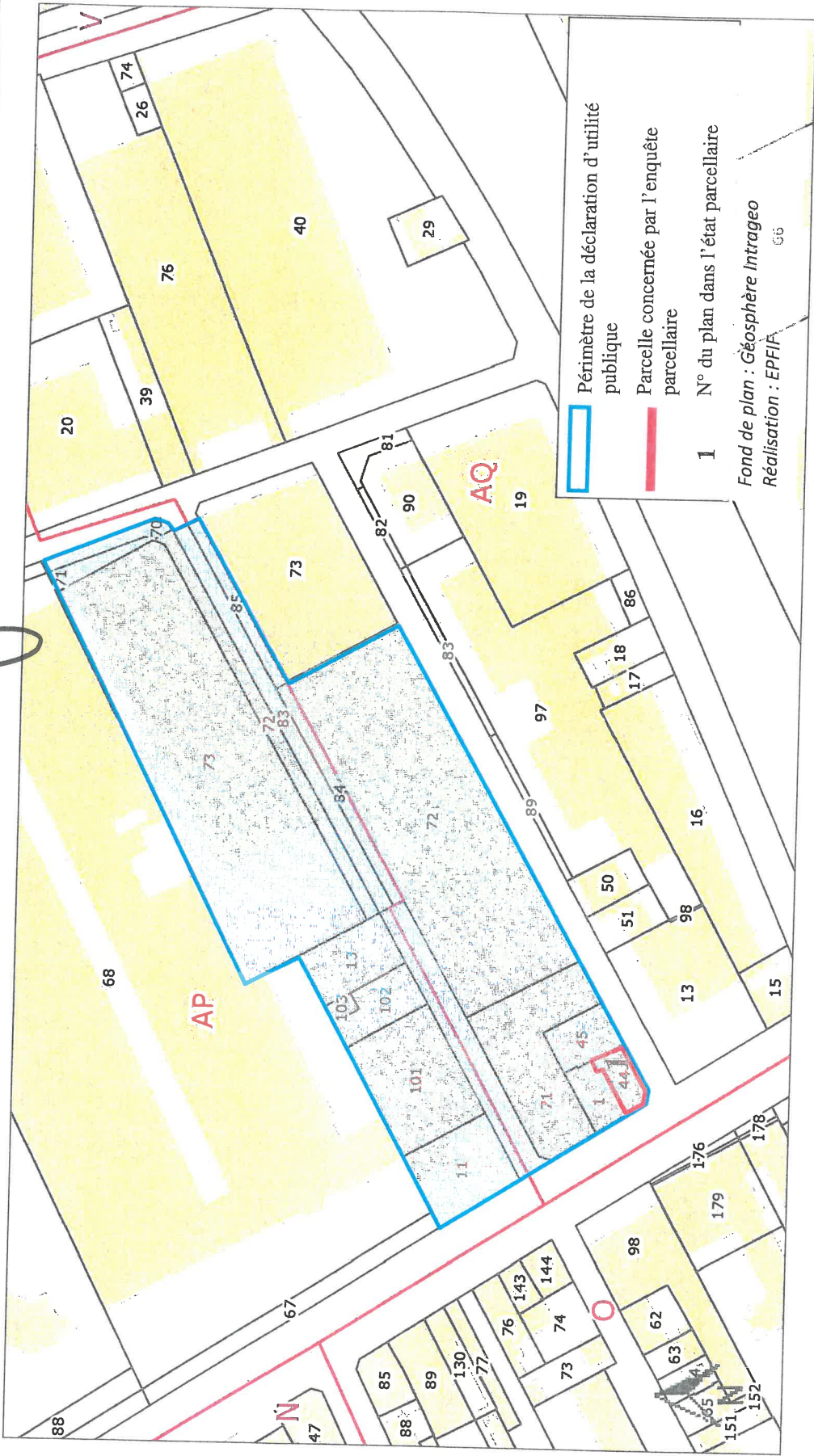
Vincent BERTON

4 JUN 2020

Le secrétaire général

Vincent BERTON

PLAN PARCELLAIRE



Vu pour être annexé
 le Préfet de Préfecture de la Seine-Saint-Denis
 Le secrétaire général
 Vincent BERTON

4 JUIN 2020

ETAT PARCELLAIRE
 ENQUETE PARCELLAIRE COMPLÉMENTAIRE SIMPLIFIÉE
 SECTEUR PAUL BERT - LOT 44

Cadastre	Section	N°	Lieu dit ou situation	Nature	Propriétaires			Emprises			Hors emprise en m ²
					Inscrits au fichier immobilier	Actuels ou présumés	Publication aux Hypothèques du titre de propriété	Totale ou partielle	en m ²	cadastre (en m ²)	
AQ		44	106, Boulevard de Verdun et 1, Villa des Fleurs 92400 COURBEVOIE	Immeuble d'habitation R+5 sur sous-sol	RESIDENCE LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE, dont le siège social est situé 9 rue Sextius Michel, 75739 PARIS Cedex 15, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris, identifiée sous le numéro SIREN 562 069 278 et le numéro SIRET 562 069 278, représentée par Monsieur Jacques SCHNEIDER, Directeur Général Unique,	RESIDENCE LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES, SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE A DIRECTOIRE ET CONSEIL D'ADMINISTRATION, dont le siège social est situé 9 rue Sextius Michel, 75739 PARIS Cedex 15, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Paris, identifiée sous le numéro SIREN 562 069 278 et le numéro SIRET 562 069 278 00074, représentée par Monsieur Pierre-François GOUJIFFÈS, Président du Directoire.	Vente du 30 mars 2007, publiée le 27 avril 2007 Volume 2007 P n° 3220	Totale	162	162	0